



EUROPAIR 2017

L'étude « EUROPAIR 2017 » a permis de fournir des premières informations sur le positionnement des produits bois vis-à-vis de la mise en place du règlement Produits de Construction n°305/2011 en ce qui concerne les substances dangereuses réglementées (exigence essentielle n°3 liée aux émissions dans l'air intérieur).

Ce travail prospectif a permis de positionner les panneaux à base de bois, les bois lamellés collés et croisés, selon le projet d'acte délégué paru en mai 2017 et de faire évoluer les pratiques du laboratoire de chimie de FCBA, suite la parution de la norme NF EN 16516.

En parallèle, différentes configurations de panneaux à base de bois, de bois lamellés collés et croisés, ont été décrites afin de hiérarchiser les paramètres pouvant faire varier leurs émissions en substances volatiles (COV, formaldéhyde). Un plan expérimental a été défini dont l'objectif est de classer, avec un nombre optimisé d'essais, toute une gamme de produits, et de réaliser un essai dit majorant (configuration retenue pour sa forte émission présumée en COV et en formaldéhyde).

EUROPAIR 2017

This study was performed to give first information on wood product's labelling according to new regulation on construction products (n°305/2011), in relation with regulated dangerous substances (essential requirement n°3 for product emission into indoor air).

The aim of this prospective work was to classify wood products (wood based panel, glued laminated timber, cross laminated timber) according to European delegate act project (published in May 2017) and to involve analytical activities of FCBA chemistry laboratory (transfer of NF EN 16516 Standard published in October 2017).

At the same time, different wood product configurations were described in order to rank parameters having influence on VOC and formaldehyde emissions. An experimental design was defined to classify, with an optimized number of emission tests, a whole range of products, and to carry out an emission test in worst case conditions (configuration retained for its high potential COV and formaldehyde emissions).

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.